



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 30 juillet 2015

**DELIBERATION N° 2015/ 7/113 : CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - PROGRAMME D' ACTIONS
2015**

L'an deux mille quinze, le jeudi 30 juillet à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 24 juillet 2015 .

Présents Titulaires : 37

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Anne ALASSANE, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gérard ROUTIER, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Thierry VIALLO, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 8

Mesdames, Messieurs, Danielle AMOUROUX à Brigitte BAREGES, Maxime BERAUDO à Jean-François GARRIGUES, Pauline BLANC à Valérie RABAULT, Paul GRAND à Christian MOULIS, Jean-Louis IBRES à Christine MOLLIN, Laurence PAGES à Pierre-Antoine LEVI, Christian PEREZ à Marie-Claude BERLY, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES.

Absents Excusés : 6

Mesdames, Messieurs, Roger CATUSSE, Alain CRIVELLA, Thierry DEVILLE, José GONZALEZ, Véronique MALY, Isabelle SOULAYRES.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Martial DEJEAN

**Monsieur Jean-François GARRIGUES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement conclue, entre le Grand Montauban – Communauté d'agglomération, la commune de Montauban, la commune de Montbeton, la commune de Lamothe-Capdeville, la Caisse d'Allocations Familiales de Tarn et Garonne et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Nord – Site de Montauban.

Ce dispositif contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans. Il s'agit de la mise en œuvre d'un projet éducatif et social. Les actions proposées par les associations doivent être ouvertes à tous, s'appuyer sur un personnel qualifié et un encadrement adapté. Elles portent à la fois sur des accueils d'enfants et de jeunes tels que les ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) ainsi que sur des activités ludiques ou culturelles.

Au travers de ce contrat, le Grand Montauban – Communauté d'Agglomération souhaite financer des actions de loisirs éducatifs visant à maintenir et améliorer les structures existantes et les activités déjà proposées.

Au vu de ces éléments et de l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 23 juillet 2015, je vous propose,

↳ de bien vouloir autoriser le versement des subventions aux associations suivantes :

Action	Porteur	Montant subvention
Information, Point Cyb	Bureau Information Jeunesse	26 600,00 €
Cyberthé	Montauban Services	30 000,00 €
Espace Jeunes	Maison des Jeunes et de la Culture	10 100,00 €
Espace multimédia	Maison des Jeunes et de la Culture	9 500,00 €
Accueil de Loisirs Sans Hébergement	Maison des Jeunes et de la Culture	5 700,00 €
	TOTAL	81 900,00 €

↳ de dire que les crédits sont inscrits au budget 2015

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

↳ de bien vouloir autoriser le versement des subventions aux associations suivantes :

Action	Porteur	Montant subvention
Information, Point Cyb	Bureau Information Jeunesse	26 600,00 €
Cyberthé	Montauban Services	30 000,00 €
Espace Jeunes	Maison des Jeunes et de la Culture	10 100,00 €
Espace multimédia	Maison des Jeunes et de la Culture	9 500,00 €
Accueil de Loisirs Sans Hébergement	Maison des Jeunes et de la Culture	5 700,00 €
	TOTAL	81 900,00 €

↳ de dire que les crédits sont inscrits au budget 2015

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

03 AOUT 2015

De sa publication le :

03 AOUT 2015

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 31 juillet 2015

La Présidente,
Brigitte BAREGES

